



Date de la

Convocation :

30/11/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Date d'affichage

de l'ordre du jour :

28/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de

Conseillers :

Exercice : 23

Présents : 14

Pouvoirs : 2

Votants : 16

Commune de La-Rivière-Saint-Sauveur

Séance ordinaire du

04 décembre 2025

Objet : 2025-39 ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES.

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre 2025 à 18 heure 35, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier DEPIROU, Maire.

Étaient également présents : Mme PETIT, M. GIMER, Mme PILATTE, M. FARIDE, Mme PEYROCHE, adjoints ; M. MARCHIS, Mme BARBEY, Mme LEMAIRE, M. YON, M. JEHENNE, Mme DOMIN, M. GROD, M. KASSAC, conseillers municipaux.

Excusés : M. POTEL a donné pouvoir à Mme PETIT, M. CAMBRUNE a donné pouvoir à M. DEPIROU, M. LEBAS, M. HEMERY, M. CAUBRIERE, Mme BESLON, Mme MOUETTE, M. AUDOU, Mme AUDOU.

Mme PEYROCHE Jessica a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M57 abrégée, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

CONSIDÉRANT les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public ;

CONSIDÉRANT sa demande d'admission en non-valeur des créances éteintes et irrécouvrables, après mise en œuvre de poursuite sans effet ;

CECI ENTENDU,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :



* **D'APPROUVER** l'admission en non-valeur des recettes irrécouvrables d'un montant total de 210.01 € correspondant à la liste n° 7717330315 établie par le comptable public.

* **DIT** que ces sommes nécessaires sont inscrites au chapitre 65, article 6541.

* **D'APPROUVER** l'admission en non-valeur des créances éteintes d'un montant total de 180.00 € correspondant à la liste n° 7716331115 établie par le comptable public.

* **DIT** que ces sommes nécessaires sont inscrites au chapitre 65, article 6542.

Fait et délibéré en séance à La-Rivière-Saint-Sauveur le 04 décembre 2025,

Le Maire,

Didier DEPIROU



Acte rendu exécutoire après la transmission au représentant de l'État le 08 décembre 2025 et de la publication le 08 décembre 2025.